

thermoshoe di Baldin Michele e Francesco s.n.c.
Via Parenzo, 2 – 35010 Vigonza PD – Italie
Tél. +39 049 629137 - office@thermoshoe.it
www.sunshoes.it



NOTE D'INFORMATION
ARTICLE AWP SAFETY PLUS
Note d'information n° 006
rév. 2 du 22/03/2023

POUR TÉLÉCHARGER LA DOCUMENTATION SUR CET ARTICLE, COMME LES DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ ET LES DÉCLARATIONS SANS LATEX, VISITER NOTRE PAGE WEB : <http://www.sunshoes.it/download>

CET ARTICLE N'EST PAS STÉRILISABLE À L'AUTOCLAVE

LAVER AU MAXIMUM À 50° C.



LIRE ATTENTIVEMENT CES INSTRUCTIONS AVANT DE COMMENCER À UTILISER L'EPI

Conserver cette note pendant toute la durée de vie de l'équipement de protection individuelle (EPI), en observant attentivement son contenu. Si, après lecture, des doutes subsistent sur le degré de protection offert par les chaussures, leur utilisation et leur entretien, veuillez contacter le responsable de la sécurité avant toute utilisation. En cas de besoins supplémentaires et pour toute autre information, veuillez contacter le fabricant.

Cet équipement de protection individuelle a été conçu et fabriqué pour protéger contre un ou plusieurs risques pouvant mettre en danger la santé et la sécurité ; il est personnel et son usage prévu ne doit pas être modifié.

EPI soumis à l'examen de type UE (module B) par l'organisme notifié A.N.C.I. Servizi srl à associé unique - CIMAC Via Aguzzafame, 60/b - 27029 Vigevano PV - N°0465

MODÈLE : AWP SAFETY PLUS

CATÉGORIE : II - CLASSE : II

SIGNIFICATION DU MARQUAGE  : c'est une garantie de la libre circulation des échanges de produits et de marchandises au sein de l'Union européenne. Le marquage CE sur le produit signifie que l'EPI répond aux exigences essentielles de santé et de sécurité prescrites par le règlement (UE) 2016/425.

UTILISATION : L'EPI faisant l'objet de la présente note d'information est conforme aux spécifications contenues dans les normes européennes indiquées dans le marquage et convient à l'utilisation énumérée ci-dessous. Il NE convient PAS à toutes les utilisations non mentionnées.

NORMES DE RÉFÉRENCE : EN ISO 20345:2022 - Chaussures de travail comportant des caractéristiques destinées à protéger l'utilisateur contre les blessures pouvant résulter d'accidents. Ces chaussures sont équipées d'un embout de sécurité pour assurer la protection des orteils en cas d'impact (200 J) et de compression (15 kN).



CATÉGORIE DE SÉCURITÉ :

S4 - Exigences de base + zone du talon fermée + propriétés antistatiques + absorption d'énergie dans la zone du talon.

SR - Céramique extra antidérapante + glycérine.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les chaussures n'offrent une protection que pour la partie du corps effectivement couverte.

Les caractéristiques professionnelles indiquées ne sont garanties que si les chaussures sont d'une taille appropriée, correctement portées et en parfait état. La société décline toute responsabilité pour tout dommage ou conséquence résultant d'une utilisation inappropriée, ou si les appareils ont subi une quelconque modification de la configuration certifiée. Si les indications de la note d'information ne sont pas respectées, l'EPI perdra son efficacité technique et juridique.

ÉVALUATION DES CHAUSSURES PAR L'UTILISATEUR

Généralités

Les chaussures doivent être inspectées à intervalles réguliers avant utilisation. La date d'obsolescence ne doit pas être dépassée. La durée de vie des chaussures dépend de la durée et de l'intensité de leur utilisation, de leur stockage, de leur nettoyage et de leur entretien. Les activités et dessins suivants doivent être fournis pour une évaluation correcte des performances des chaussures de sécurité.

Critères d'évaluation de l'état des chaussures

Les chaussures doivent être remplacées lorsque l'un des signes d'usure identifiés ci-dessous est constaté :

- Début de fendillements prononcés et profonds affectant la moitié de l'épaisseur du matériau supérieur (Figure a) ;
- Abrasion sévère du matériau de la tige (Figure b) ;
- Semelle présentant des fissures de plus de 10 mm de long et de 3 mm de profondeur (Figure d) ;
- Hauteur du relief pour les semelles dont le relief en tout point est inférieur à 1,5 mm (Figure e) ;
- Semelles intérieures d'origine (si elles sont présentes) présentant des déformations et des écrasements prononcé ;
- Déformation prononcée de la semelle due à l'exposition à la chaleur, résultant de l'une des causes suivantes (Figure i) ;
 - jonction de 2 ou plusieurs reliefs due à la fusion du matériau ;
 - diminution de la hauteur de tout relief à moins de 1,5 mm ;

thermoshoe di Baldin Michele e Francesco s.n.c.

Via Parenzo, 2 – 35010 Vigonza PD – Italie

Tél. +39 049 629137 - office@thermoshoe.it

www.sunshoes.it

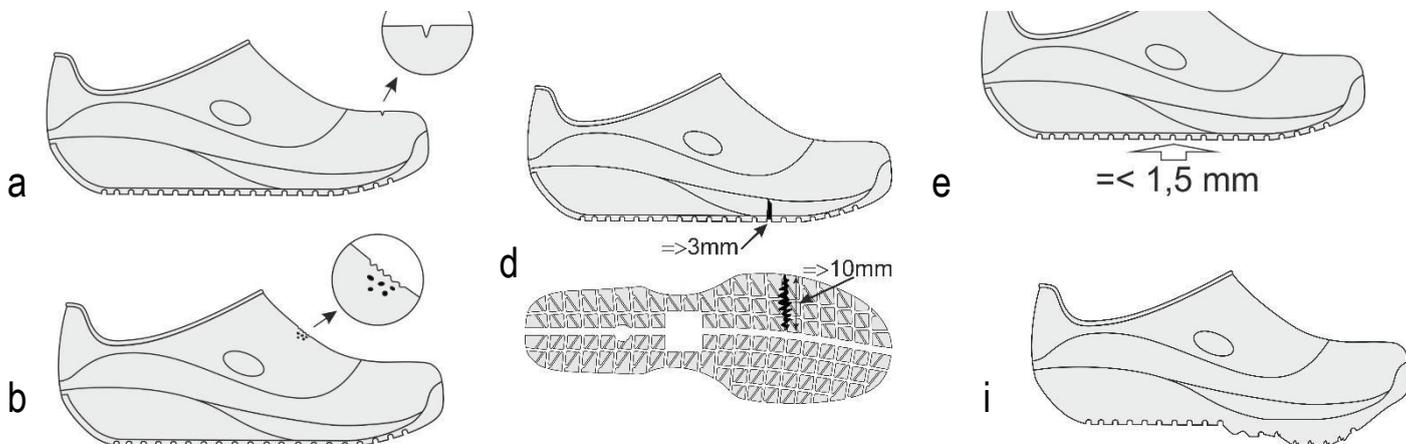


NOTE D'INFORMATION

ARTICLE AWP SAFETY PLUS

Note d'information n° 006

rév. 2 du 22/03/2023



RÉSISTANCE AU GLISSEMENT

Les chaussures répondent aux exigences de la norme harmonisée EN ISO 20345:2022 en ce qui concerne la résistance au glissement de la semelle. Les nouvelles chaussures peuvent initialement avoir une résistance au glissement inférieure à celle indiquée par le résultat du test. La résistance au glissement des chaussures peut également changer en fonction de l'état d'usure de la semelle. Le respect des spécifications ne garantit pas l'absence de glissement dans toutes les conditions. La résistance au glissement des chaussures a été testée dans des conditions de laboratoire. Des tests supplémentaires effectués par l'utilisateur dans des conditions de travail peuvent fournir des informations complémentaires. Il est recommandé de tester les chaussures sur le terrain pour évaluer leur adéquation au travail.

Aucune chaussure ne peut assurer une sécurité totale dans des conditions particulièrement exigeantes telles que les déversements d'huile de cuisine ou minérale. Dans ces conditions, les chaussures antidérapantes ne peuvent que réduire le risque. Souvent, la seule solution dans ces circonstances est d'empêcher la contamination en premier lieu ou de nettoyer rapidement le déversement d'huile.

Ces chaussures répondent aux exigences obligatoires suivantes en matière de résistance au glissement sur une surface céramique recouverte d'eau et de détergent (NaLS) :

CONDITIONS DE TEST	COEFFICIENT DE FROTTEMENT
Condition A (glissement du talon incliné de 7° vers l'avant)	$\geq 0,31$
Condition B (glissement du talon incliné de 7° vers l'arrière)	$\geq 0,36$

Ces chaussures répondent également aux exigences facultatives d'antidérapance sur une surface en céramique enduite de glycérine :

CONDITIONS DE TEST	COEFFICIENT DE FROTTEMENT
Condition C (glissement du talon incliné de 7° vers l'avant)	$\geq 0,19$
Condition D (glissement du talon incliné de 7° vers l'arrière)	$\geq 0,22$

thermoshoe di Baldin Michele e Francesco s.n.c.

Via Parenzo, 2 – 35010 Vigonza PD – Italie

Tél. +39 049 629137 - office@thermoshoe.it

www.sunshoes.it



NOTE D'INFORMATION

ARTICLE AWP SAFETY PLUS

Note d'information n° 006

rév. 2 du 22/03/2023

INFORMATIONS SUR LES CHAUSSURES ANTISTATIQUES

Utiliser des chaussures antistatiques s'il est nécessaire de minimiser l'accumulation de charges électrostatiques en les dissipant, en évitant ainsi le risque d'inflammation par étincelles, par exemple lors de l'utilisation de substances et de vapeurs inflammables, et s'il n'est pas possible d'éliminer complètement du lieu de travail le risque de choc électrique dû à des équipements à haute tension. Les chaussures antistatiques introduisent une résistance entre le pied et le sol mais ne peuvent offrir une protection complète. Les chaussures antistatiques ne conviennent pas pour travailler sur des équipements électriques sous tension. Il convient toutefois de noter que les chaussures antistatiques ne peuvent pas offrir une protection adéquate contre les chocs électriques dus à une décharge statique, car elles ne font qu'introduire une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de décharge électrostatique n'a pas été complètement éliminé, des mesures supplémentaires doivent être prises pour éviter ce risque. Ces mesures, ainsi que les tests supplémentaires mentionnés ci-dessous, devraient constituer une partie essentielle du programme de prévention des accidents du travail. Les chaussures antistatiques n'offrent pas de protection contre les chocs électriques dus à des tensions alternatives ou continues. S'il existe un risque d'exposition à une tension alternative ou continue, utiliser des chaussures électriquement isolantes. La résistance électrique des chaussures antistatiques peut être considérablement altérée par la flexion, la contamination ou l'humidité. Ces chaussures peuvent ne pas remplir leur fonction si elles sont portées dans des conditions humides. Les chaussures de classe I peuvent absorber l'humidité et devenir conductrices si elles sont portées pendant des périodes prolongées dans des conditions humides.

Les chaussures de classe II résistent aux conditions humides et mouillées et doivent être utilisées s'il existe un risque d'exposition. Si les chaussures sont portées dans des conditions où le matériau de la semelle est contaminé, celui qui les porte doit toujours vérifier les propriétés antistatiques de la chaussure avant de pénétrer dans une zone dangereuse. Lors de l'utilisation de chaussures antistatiques, la résistance électrique du sol doit être telle qu'elle n'invalide pas la protection fournie par les chaussures. L'utilisation d'une chaussette antistatique est recommandée. Il est donc nécessaire de s'assurer que la combinaison de chaussures est en mesure de remplir la fonction pour laquelle elle a été conçue, à savoir dissiper les charges électrostatiques et fournir une certaine protection tout au long de sa vie. Il est donc recommandé à l'utilisateur d'établir un test interne de résistance électrique, à effectuer à intervalles réguliers et fréquents.

SEMELLES INTÉRIEURES

Ces chaussures sont fournies sans semelle intérieure et il est déclaré que tous les tests ont été effectués sans la semelle amovible.

ARTICLES ESD

Le marquage « ESD » ne concerne pas l'application du règlement (UE) 2016/425 et constitue une caractéristique supplémentaire non liée aux exigences essentielles de santé et de sécurité de l'EPI.

Le marquage « ESD » identifie les chaussures qui, après conditionnement, ont démontré des caractéristiques de résistance électrique qui les rendent aptes à tous les travaux dans des environnements présentant un risque d'explosion et en présence de machines contrôlées électroniquement : salles opératoires, réanimation, industrie électronique, industrie chimique, salles blanches. Dans les environnements de travail « ESD », un contrôle quotidien est prescrit, qui inclut le port de chaussettes et de chaussures par l'utilisateur.

thermoshoe di Baldin Michele e Francesco s.n.c.
Via Parenzo, 2 – 35010 Vigonza PD – Italie
Tél. +39 049 629137 - office@thermoshoe.it
www.sunshoes.it



NOTE D'INFORMATION
ARTICLE AWP SAFETY PLUS
Note d'information n° 006
rév. 2 du 22/03/2023

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PRODUIT

Conserver à l'abri de la lumière et de l'humidité. Ces chaussures peuvent être lavées en machine (séparément des autres vêtements), avec du savon ou des détergents neutres, à 50°C. Les substances telles que l'alcool, le méthyléthylcétone, les diluants, l'essence, le pétrole ou tout autre type de produit de nettoyage chimique ne doivent pas être utilisées. Ces substances pourraient endommager les matériaux en provoquant des affaiblissements non visibles pour l'utilisateur et en altérant les caractéristiques de protection d'origine.

DURÉE DE VIE ET STOCKAGE DES CHAUSSURES

En raison de nombreux facteurs (température, humidité, etc.), il n'est pas possible de définir avec certitude la durée de vie des chaussures.

En général, la durée maximale de stockage est de 10 ans pour les chaussures en EVA, à partir de la date de production indiquée sur la chaussure (mois et année). Pour éviter tout risque de détérioration, ces chaussures doivent être transportées et stockées dans leur emballage d'origine dans des endroits secs et non excessivement chauds. La durée de vie réelle de la chaussure dépend du type de chaussure, de l'environnement de travail, de la température d'utilisation, de l'entretien.

ÉLIMINATION

Ces chaussures ont été fabriquées sans l'utilisation de matériaux toxiques ou nocifs.

Elles doivent être considérées comme des déchets industriels non dangereux et sont identifiées par le catalogue européen des déchets (CED) : 07.02.99

MARQUAGE

INFORMATION	MARQUAGE SUR FOND DE LA CHAUSSURE
Nom du fabricant	Thermoshoe s.n.c.
Adresse du fabricant	Via Parenzo, 2 - 35010 Vigonza PD - Italie
Nom article	AWP SAFETY PLUS
Pointure	COMME INDIQUÉ SUR LES CHAUSSURES (Ex. 41)
Marquage CE	CE
Année et mois de fabrication	COMME INDIQUÉ SUR LES CHAUSSURES
Norme de référence	EN ISO 20345:2022
Exigences de sécurité	S4 SR